



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 36607

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des chirurgiens-dentistes pour ce qui est de l'exercice de leur profession, suite a l'annulation par le Conseil d'Etat de leur convention nationale avec la securite sociale. La profession dentaire ne peut, de ce fait, obtenir par voie contractuelle l'evolution de la valeur des lettres-cles et la revision de la nomenclature des actes. Il lui demande en consequence quelles sont les initiatives qu'elle compte prendre pour debloquer la situation.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36607

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 678